



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE  
DU PAYS DE MONTBELIARD

**FFSA**

15ème Rallye du Pays de Montbéliard

4/5 octobre 2019

Date de  
réception

N° de COURSE

FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter à l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur. La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Demande d'engagement			Nom propriétaire	
Pilote		Co-Pilote	Marque	
Nom			Modèle	
Prénom			Cylindrée exacte	
Adresse			Groupe et Classe	
CP/Ville			FRC <input type="checkbox"/> 4X4 <input type="checkbox"/> SUPER 1600 <input type="checkbox"/> KIT CAR <input type="checkbox"/>	
Date de naissance			N° Passeport	
Lieu de naissance			Fiche homologation	
Tél/Portable			Immatriculation	
Email			Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et en accepter toutes les conditions. Ils certifient que les renseignements portés sur la demande d'engagement sont exacts. <b>Ne pas omettre de faire établir une autorisation par le propriétaire du véhicule lorsque celui ci ne vous appartient pas</b>	
N° Licence			Fait à:	
Nom ASA			Le:	
Code ASA			<p>Ci-joint la somme de 335 € Tarif pour les équipages non ASA PM 305 € Tarif pour les équipages 1 membre ASA PM 275 € Tarif pour les équipages 2 membres ASA PM Chèque à l'ordre de l'ASA PM A retourner avant le 27 septembre 2019 à minuit, cachet de la poste faisant foi à : <b>Mme HIRN Florence</b> <b>3 rue du temple</b> <b>25750 AIBRE</b></p>	
Permis n°				
Préfecture de				
Délivré le				
Signatures				
Visa Technique		Visa Administratif	Mode de règlement	
			Espèces : Chèque :	